



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

[retour](#)

Question écrite n° 86383

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur la question des démarches administratives initiées par les expatriés français lors de leur retour en France. Le rapport au Premier ministre sur « le retour en France des Français de l'étranger » du 21 juillet 2015 souligne les difficultés rencontrées par les Français expatriés à l'étranger de retour en France, et propose des mesures visant à faciliter leur retour en France en simplifiant notamment leurs rapports avec les administrations. Les études réalisées démontrent une corrélation entre la durée d'expatriation des Français à l'étranger et la complexité perçue par les intéressés dans leur parcours de retour. Les rapporteurs soulignent que la réaffiliation à la CPAM pose un certain nombre de difficultés pratiques aux personnes concernées, qui critiquent en particulier la longueur des délais pour l'obtention d'une carte Vitale et font part de leur sentiment d'être renvoyées d'interlocuteur en interlocuteur sans savoir à qui s'adresser. Il est difficile de déterminer les causes de ces difficultés, les assurés de retour de l'étranger n'étant pas dans une situation bien différente au regard de l'assurance maladie de celles des personnes résidant sur le territoire français et s'affiliant pour la première fois à titre personnel. Les quelques facteurs dégagés par la mission pouvant expliquer des délais de traitement plus long et la plus grande complexité des dossiers ne suffisent pas à comprendre les raisons du parcours du combattant que semblent vivre certains assurés à leur retour. Il lui demande si le Gouvernement entend investiguer les facteurs susceptibles de complexifier le traitement des dossiers des assurés de retour de l'étranger au sein des CPAM afin d'y remédier efficacement.

Texte de la réponse

Le rapport au premier ministre « Retour en France des Français de l'étranger » préconise un audit au sein des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) sur le sujet particulier du traitement des cas des assurés de retour de l'étranger, afin d'identifier les raisons des difficultés rencontrées par ces derniers et de pouvoir apporter des réponses en conséquence. Un échange sera organisé avec la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés sur les problématiques soulevées afin d'envisager les solutions qui pourraient être apportées pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86383

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5828

Réponse publiée au JO le : [19 janvier 2016](#), page 551